

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 20 janvier 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingtième jour du mois de janvier de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
	les conseillers	Nicole Boilard,
		Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Eddy Faucher,

Était absent :	le conseiller	Steve Rouleau,
----------------	---------------	----------------

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-01-41-1

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance.

2015-01-42

**ACCEPTATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 8 DÉCEMBRE 2014
AU 18 JANVIER 2015**

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour la période du 8 décembre 2014 au 18 janvier 2015 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, la trésorière a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

Après vérifications :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour la période du 8 décembre 2014 au 18 janvier 2015 du fonds d'administration pour un montant de 1 906 753,13 \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 447 400,45 \$.

La trésorière, madame Lucie Gravel, est autorisée à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 23.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1619-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1619-2015

Avis de présentation est donné par la conseillère **Nicole Boilard** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1619-2015 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 800 000,00 \$.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1620-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1620-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Eddy Faucher** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1620-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 1 210 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les travaux de réfection et d'élargissement du rang Saint-Gabriel Sud (phase 1, section 1), soit sur une longueur de 1,25 kilomètre.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1621-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1621-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Eddy Faucher** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1621-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 1 340 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les travaux d'élargissement et de prolongement des services municipaux de la route Saint-Martin, entre le boulevard Vachon Nord et la rue Étienne-Raymond.

2015-01-43

**AIDE FINANCIÈRE / TOURNOI PROVINCIAL DE RINGUETTE TELUS,
4^e ÉDITION**

Le maire **Gaétan Vachon** déclare qu'il s'abstient de voter sur ce sujet et se retire des délibérations puisqu'il fait partie du comité organisateur du tournoi.

ATTENDU QUE les responsables du tournoi de Ringuette de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du 4^e tournoi provincial de ringuette TELUS de Sainte-Marie qui aura lieu du 6 au 8 février 2015 au Centre Castel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 150,00 \$ au tournoi de Ringuette de Sainte-Marie pour la réalisation du 4^e tournoi provincial de ringuette TELUS de Sainte-Marie qui se tiendra du 6 au 8 février 2015 au Centre Castel.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année 2015.

Certificat de crédits du trésorier numéro 24.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-44

ACCEPTATION DE LA RÉVISION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARIE POUR L'ANNÉE 2014 (MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2013-12-635, 2014-08-426 ET 2014-12-701)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2013-12-635 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 modifiée par les résolutions numéros 2014-08-426 et 2014-12-701 adoptées lors des séances ordinaires des 11 août et 8 décembre 2014, accepté les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie pour les immeubles sis au 100 et 120 boulevard Vachon Sud à Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier 2014 avec une participation au déficit prévu de 8 773,00 \$;

ATTENDU QUE depuis l'année dernière, la Ville doit stipuler, dans la résolution d'approbation du budget de la Société d'Habitation du Québec qu'elle s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables, particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la révision des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie pour les immeubles sis au 100 et 120 boulevard Vachon Sud à Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier 2014 avec une participation au déficit prévu de 8 773,00 \$.

QUE la Ville s'engage également à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables, particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures, estimées pour l'année 2014 à 154 441,00 \$.

QUE la présente résolution modifie celles portant les numéros 2013-12-635, 2014-08-426 et 2014-12-701 adoptées lors des séances ordinaires du 9 décembre 2013, 11 août 2014 et 8 décembre 2014.

Certificat de crédits du trésorier numéro 266 (année 2014).

Adopté à l'unanimité.

2015-01-45

**ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE SAINTE-MARIE POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie pour les immeubles sis au 100 et 120 boulevard Vachon Sud à Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie prévoit pour l'exercice financier 2015 les prévisions budgétaires suivantes :

Total des revenus	136 772,00 \$
Total des dépenses	<u>177 121,00 \$</u>
Déficit à répartir	40 349,00 \$

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est responsable de 10% de ce déficit, soit une quote-part d'un montant de 4 034,00 \$;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil se disent satisfaits de ces prévisions;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie pour les immeubles sis au 100 et 120 boulevard Vachon Sud à Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier 2015 avec une participation au déficit prévu de 4 034,00 \$.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage également à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables, particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures, estimées pour l'année 2015 à 138 906,00 \$, taxes en sus.

Certificat de crédits du trésorier numéro 25.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-46

**RÉSOLUTION CONFIRMANT L'ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE MISE EN
PLACE DU CHEMIN DE SAINT-RÉMI**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a pris connaissance de l'entente de mise en place du Chemin de Saint-Rémi, qui fait état, entre autres, du coût de démarrage, du fonctionnement et des frais d'adhésion;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire confirmer l'acceptation de cette entente;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie confirme son acceptation de l'entente de mise en place du Chemin de Saint-Rémi, datée du 21 novembre 2014.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie autorise le versement du montant de l'adhésion à l'entente de mise en place du Chemin de Saint-Rémi représentant un montant de 1 000,00 \$, taxes applicables en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 26.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-47

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

ATTENDU QUE depuis le 5 janvier 2015, *monsieur Paul Morin*, technicien en informatique, assume la fourniture du service informatique au CLD de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter de cinq (5) heures la semaine de travail du technicien en informatique, et ce, rétroactivement au 5 janvier 2015;

ATTENDU QUE ces modifications nécessitent une ratification par le conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie le contrat de travail de *monsieur Paul Morin* en majorant de cinq (5) heures le nombre d'heures de sa semaine de travail à titre de technicien en informatique, portant ainsi son nombre d'heures de travail hebdomadaires à quarante (40) heures, et ce, rétroactivement au 5 janvier 2015.

QUE conformément à l'annexe B de la politique de travail du personnel cadre et non syndiqué, *monsieur Morin* soit rémunéré à 40/35 de son échelon de salaire de la classe 5.

QUE son indemnité de vacances en 2015 sera établie en fonction de trente-cinq (35) heures par semaine.

Certificat de crédits du trésorier numéro 27.

Adopté à l'unanimité.

2015-01-48

**ACQUISITION DE PARTIES DU LOT 4 790 267 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(LOT 5 644 698 PROJETÉ DU CADASTRE DU QUÉBEC) PAR LE
PROMOTEUR MONSIEUR ANDRÉ TURMEL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2014-12-697 adoptée le 8 décembre 2014, autorisé la signature d'une promesse de vente de parties du lot 4 790 267 du Cadastre du Québec par *monsieur André Turmel* à la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un notaire pour la préparation de l'acte notarié;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le notaire *Me Pierre Blouin* à préparer l'acte notarié pour l'acquisition de parties du lot 4 790 267 du Cadastre du Québec (lot 5 644 698 projeté du Cadastre du Québec) représentant une superficie totale de 16 850,5 mètres carrés, du promoteur, *monsieur André Turmel*, et ce, pour la somme totale de 66 314,93 \$ qui se détaille comme suit :

- Une somme de 44 493,23 \$, taxes en sus, pour une superficie de 9 740,2 mètres carrés, représentant le terrain qualifié de zone humide et de compensation, au prix de 4,568 \$ le mètre carré (0,4244 \$ le pied carré);
- Une somme de 1,00 \$, taxes en sus, pour une superficie de 4 720,3 mètres carrés, représentant la bande riveraine le long du ruisseau Taschereau;
- Une somme de 21 820,70 \$, taxes en sus, pour une superficie de 2 390,0 mètres carrés, représentant l'espace nécessaire à l'établissement d'un bassin de rétention, au prix de 9,13 \$ le mètre carré (0,8486 \$ le pied carré).

QUE le financement de ces sommes à même le surplus non affecté de la municipalité a déjà été autorisé lors de la signature de la promesse de vente par le certificat de crédits du trésorier numéro 265 de l'année 2014.

QUE le maire (le maire suppléant en son absence) et la greffière (la greffière adjointe en son absence) soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

QUE les honoraires professionnels, estimés à 500,00 \$, taxes en sus, pour la préparation de l'acte ainsi que les frais de recherche et les frais relatifs à la publication de l'acte notarié estimés à 124,00 \$, soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 265 (année 2014) – acquisition du terrain.
Certificat de crédits du trésorier numéro 28 - honoraires professionnels.*

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

Aucune personne présente.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 34.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.

